



Le 22 novembre 2013

DECLARATION PREALABLE A LA COMMISSION DE CONCERTATION ET AU GROUPE MIROIR REORGANISATION DE LA DDT 42

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez conviés ce jour à une commission de concertation pour examiner les mutations internes à la DDT 42 suivie d'une réunion du groupe « miroir » avec les organisations syndicales sur l'adaptation de l'organisation interne de la DDT, tel que vous vous y étiez engagé lors du dernier comité technique.

Par la présente, même si FO tient à rappeler son opposition au niveau national sur le désengagement de l'Etat en matière d'ADS et d'ATESAT, FO demande à ce que la déclinaison des décisions prises au niveau national puisse se faire au niveau local dans un climat social le plus serein possible et en toute transparence avec l'ensemble du personnel.

Tout d'abord, FO tient à vous rappeler, sans les remettre en cause, que les décisions sur l'arrêt de l'ATESAT et l'abandon progressif de l'ADS ne sont pas complètement actées à ce jour, ces deux points dépendant de la prochaine loi de Finances d'une part (l'ATESAT pouvant être prolongée jusqu'à fin 2015 dans certains cas, quid du nouveau conseil aux territoires,...) et du projet de loi ALUR d'autre part (même si des étapes du débat parlementaire sont franchies, il en reste). C'est pourquoi, même si FO reconnaît l'importance d'anticiper sur de tels sujets, FO dénonce le caractère que vous qualifiez d'urgent d'une telle réorganisation. Bien que FO ait pleinement conscience du contexte local, notamment concernant la prise de compétences de 3 intercommunalités en matière d'ADS au 1^{er} janvier 2014, il subsiste de nombreuses incertitudes quant

à la date de prise de compétence de toutes les autres par rapport aux échéances municipales.

Aussi, la convocation à un nouveau CT début décembre alors même que vous annoncez, lors du dernier, un prochain CT en février-mars 2014 pour faire le point sur cette réorganisation, génère beaucoup de questions quant à la méthode de travail.

FO dénonce avant tout cette méthode de travail génératrice de risques psychosociaux au sein de notre structure. A ce jour, les cadres du service d'action territoriale n'ont été associés qu'à une seule réunion de travail avec leur chef de service et à une réunion de service à laquelle vous avez assisté sur un créneau très contraint. Les agents impactés sont rencontrés au coup par coup, par le directeur ou le chef de service, voire les deux, ou à deux moments différents, parfois prévenus le jour même. FO attire votre attention sur le malaise du personnel : arrêts de travail, courriers des agents aux syndicats puis au directeur sont autant d'indicateurs qui ne trompent pas...

FO se demande si d'autres services seront ensuite gérés de la même manière, à savoir « au pas de charge ».

Afin de rester dans un esprit constructif, FO vous demande, dès maintenant, de :

- Ne pas mettre « la charrue avant les bœufs », à savoir de ne pas organiser une réunion de concertation avec les syndicats pour affecter des agents impactés par la réorganisation sur de nouveaux postes avant le groupe miroir ;
- Ne pas entériner de mutations trop rapides sans avoir regardé l'ensemble des questions qui se posent : le recours à l'intérim pour le remplacement des postes présentant un enjeu particulier nous semble adapté à un tel contexte ;
- Mettre en place une véritable concertation et prendre le temps de la réflexion et du travail avec les cadres concernés (premiers porteurs de cette réorganisation) et les agents impactés, ainsi qu'avec les organisations syndicales (une seule réunion du groupe miroir sur une telle réorganisation nous semble largement insuffisant) ;
- Donner du sens à cette réorganisation en précisant le rôle et les missions résiduelles du service d'action territoriale (si vous estimez qu'il a un intérêt à subsister ?) ainsi que des autres services (actualisons notre projet de service) ;
- Permettre à tous les agents (et pas uniquement ceux impactés par des fermetures de site) d'accéder à un choix de postes transparent (et pas déjà pré-affectés) pour gérer au mieux les compétences de nos services, tout en conservant quelques principes de priorisation pour prendre en compte les impacts sociaux ;

- Mettre en place un véritable plan d'accompagnement de cette réorganisation que ce soit en matière de management, d'accompagnement social (primes de restructuration,...), de gestion des compétences et de formation,... ;
- Assurer une communication transparente envers les élus du territoire sur ce sujet qui pose de nombreuses questions sur ces missions assurées par l'Etat jusque là, et pour lesquelles il est difficile pour un agent de la DDT de répondre sans éléments de langage.

FO sait pouvoir compter sur votre volonté de travailler en communauté et vous remercie, Monsieur le directeur, pour l'attention que vous porterez à votre personnel.

Le cartel F.O.